

4 mai 2021

## **Yémen : Tribus et conflits fonciers dans le gouvernorat de Taïz**

### **Avertissement**

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

## Table des matières

Table des matières .....	2
1. Droits fonciers et tribus jusqu'en 2014 .....	4
1.1. Un droit foncier complexe .....	4
1.2. Le droit coutumier tribal .....	4
1.3. Taïz : culture sociale urbanisée et en partie détribalisée .....	5
1.4. La Hujariyya, une zone tribale entre Taïz et Aden .....	6
2. Les tribus dans la révolution et la guerre civile .....	6
2.1. De la révolution à la guerre civile (2011-2014).....	6
2.2. Situation du conflit à Taïz depuis 2014 .....	7
2.3. Itinéraire d'un chef de milice tribale : Hamoud al-Mekhlafi.....	8
2.4. Tribus et conflits fonciers en zone houthiste .....	10
Bibliographie .....	14

**Résumé :** Les droits fonciers au Yémen sont régis par un système complexe associant la propriété d'Etat, celle des fondations religieuses, celle des particuliers et celle des communautés, souvent régie par le droit coutumier tribal. Les tribus tiennent une place importante dans la vie sociale yéménite et se substituent souvent aux tribunaux publics, considérés comme lents, corrompus et peu efficaces. Cependant, l'appropriation illicite de terres, y compris par des chefs tribaux, est courante et la justice est rarement en mesure de l'empêcher. Le gouvernorat de Taïz, un des plus peuplés du Yémen avec un niveau d'éducation relativement élevé, a une réputation de région moderne dégagée des coutumes tribales ; cependant, la tradition tribale persiste dans certaines zones périphériques comme la Hujariyya. Pendant la révolution de 2011, des milices tribales se constituent pour protéger les manifestations pacifiques qui renversent le régime d'Ali Abdallah Saleh ; au cours de la période de transition, elles se substituent souvent à l'autorité légale. A partir de 2015, certaines milices tribales soutiennent le gouvernement internationalement reconnu (GIR) contre l'insurrection des houthistes et des partisans d'Ali Abdallah Saleh : la ville et le gouvernorat sont divisés entre les deux camps. Les autorités de fait houthistes ont une politique de coopération avec les tribus qui leur fournissent des combattants et des approvisionnement ; elles prennent des mesures de soutien à l'agriculture et de régularisation des propriétés.

**Abstract :** Land rights in Yemen are governed by a complex system of state ownership, religious foundations, individual properties and of communities, often under tribal customary law. The tribes hold an important place in Yemeni social life and often replace the public courts, considered slow, corrupt and inefficient. However, the misappropriation of land, including by tribal leaders, is common and the justice system is rarely able to prevent it. The governorate of Taiz, one of the most populous in Yemen with a relatively high level of education, has a reputation as a modern region free from tribal customs; however, the tribal tradition persists in some peripheral areas such as the Hujariyya. During the 2011 revolution, tribal militias were formed to protect the peaceful protests to overthrow Ali Abdallah Saleh's regime; during the transition period, they have often taken the place of legal authority. From 2015, some tribal militias support the internationally recognized government (IRG) against the insurgency of the Houthis and supporters of Ali Abdullah Saleh: the city and the governorate are divided between the two camps. The de facto Houthi authorities have a policy of cooperation with the tribes who provide them with combatants and supplies; they take measures to support agriculture and regularize property.

**Nota :** La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

**Rappel :**

Le Yémen est marqué depuis les années 1960 par une série de guerres civiles aux fondements divers, notamment le clivage entre les deux principales communautés religieuses : sunnites chaféites et chiites zaydites. A partir des années 2000, le régime du président Ali Abdallah Saleh (au pouvoir depuis 1978, d'origine zaydite, mais ne se réclamant pas de cette confession) est confronté à un mouvement de contestation zaydite connu sous le nom de « mouvement de la Jeunesse croyante » (Al-Shabab al-Muminin). En 2004, l'assassinat de son fondateur, le député Hussein Badreddine al-Houthi, tué par les forces gouvernementales, donne lieu à un mouvement insurrectionnel dans la province de Saada (nord du pays) sous le nom d'Ansar Allah ou Ansarullah (« Partisans de Dieu ») dirigé par Abdul-Malik al-Houthi, frère du leader assassiné. En raison du rôle prédominant de la famille al-Houthi, les partisans d'Ansar Allah sont désignés comme « houthistes » ou « houthis ».

A partir de 2011, le conflit entre insurgés zaydites et forces gouvernementales se double de l'émergence d'un mouvement islamiste sunnite hostile au chiisme. Entre janvier et novembre 2011, des manifestations populaires, dans le prolongement des printemps arabes, entraînent la chute du président Ali Abdallah Saleh. Le gouvernement de transition dirigé par l'ancien vice-président Abderrabbo Mansour Hadi se révèle incapable d'apporter une réponse durable aux clivages politiques, régionaux et communautaires.

En septembre 2014, une insurrection éclate rassemblant houthistes et partisans de l'ex-président Ali Abdallah Saleh. Entre l'automne 2014 et le printemps 2015, les insurgés s'emparent de Sanaa, la capitale, et des provinces abritant la plus grande partie de la population du pays.

A partir de mars 2015, une coalition militaire de plusieurs pays arabes, sous la conduite de l'Arabie saoudite, intervient en soutien du président Abderrabbo Mansour Hadi et du gouvernement internationalement reconnu (GIR), tandis qu'Ali Abdallah Saleh et les houthistes bénéficient du soutien de l'Iran. Le pays se trouve alors divisé entre le GIR, qui reprend la ville d'Aden où il établit sa capitale provisoire, et la coalition des « comités populaires » favorables à Ali Abdallah Saleh. L'enlisement du conflit favorise par ailleurs la montée de mouvements armés djihadistes sunnites, Al-Qaïda dans la Péninsule arabique (AQPA) puis l'Etat islamique (EI, Daech)<sup>1</sup>.

Ali Abdallah Saleh est tué par ses ex-alliés houthistes en décembre 2017. Ces derniers exercent toujours une autorité de fait sur Sanaa et le nord-ouest du pays, où vit 70% de la population, et sont soumis à un blocus. Le GIR a établi sa capitale nominale à Aden mais, en fait, réside essentiellement à Riyad (Arabie saoudite) sous la tutelle des Saoudiens qui lui assurent financement et soutien armé tandis qu'un autre Etat de la région, les Emirats arabes unis, intervient militairement dans les provinces du Sud en soutenant un mouvement séparatiste, le Conseil de transition du Sud (CTS). La Coalition saoudienne a renforcé son engagement militaire, d'abord par des bombardements aériens puis, à partir de juin 2018, en soutenant une offensive du GIR sur Hodeïda, principal port sur la mer Rouge par lequel transite une large part de l'approvisionnement du pays. Des accords signés sous l'égide des Nations unies, en décembre 2018 à Stockholm entre le GIR et les houthistes, en novembre 2019 à Riyad entre le GIR et le CTS, n'ont pas permis un apaisement durable. Les affrontements se poursuivent à la fin de 2020, principalement autour de Hodeïda, Taïz, Marib et Jawf (entre les forces du GIR et des houthistes) et Abyan (entre le GIR et le CTS). La situation humanitaire reste critique et 80% de la population dépend de l'aide humanitaire<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> DIDR, Ofpra, 24/06/2016, [url](#)

<sup>2</sup> Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (France), m. à j. le 27/11/2020, [url](#)

## 1. Droits fonciers et tribus jusqu'en 2014

### 1.1. Un droit foncier complexe

Selon une étude publiée en 2010 par le ministère yéménite des Travaux publics et des Autoroutes en coopération avec la Banque mondiale, relative à un plan d'urbanisation de Taïz, il existe au Yémen quatre sortes de propriété foncière : terre privée (*mulk*), propriété d'Etat (*miri*), terre de fondation religieuse (*waqf*) et terre communale. La propriété privée ordinaire est régie par la charia, base de la législation yéménite, qui prévoit sa transmission aux descendants directs ou, à défaut, aux descendants indirects ; elle est en même temps soumise aux dispositions du droit coutumier. Le détenteur doit avoir un acte de propriété (*basira*) signé par une autorité religieuse ou un chef tribal (*cheikh*). Il y a souvent discordance entre le contenu de ces actes et les données enregistrées au cadastre public<sup>3</sup>.

La loi n°13 de janvier 1977 limite le droit de propriété foncière par un particulier en zone rurale à 2,2 hectares. Toutes les transactions immobilières doivent être enregistrées par les bureaux locaux de l'Autorité générale du foncier, de l'arpentage et de l'urbanisme (AGFAU<sup>4</sup>, acronyme anglais : GALSUP<sup>5</sup>). Aux termes de l'article 527 du Code civil, le transfert de propriété n'est effectif qu'après son enregistrement par la GALSUP ; en pratique, beaucoup d'exploitants n'ont qu'un acte privé (*basira*) non enregistré au cadastre<sup>6</sup>.

Du fait de l'urbanisation et de la croissance démographique, les terrains communaux, destinés habituellement au pâturage et au ramassage du bois à brûler, font de plus en plus l'objet d'appropriation par des particuliers ; les cheikhs, principaux arbitres chargés d'appliquer le droit coutumier tribal (*urf*), ont tendance à confondre leur propriété privée et les biens communaux qu'ils gèrent, et il arrive qu'ils vendent des terrains communaux à des personnes n'appartenant pas à la communauté, en violation du droit coutumier. Le système judiciaire, surchargé et peu efficace, n'est généralement pas en mesure de s'opposer à ces abus<sup>7</sup>.

Les terres d'Etat sont celles qui appartenaient à la famille royale de l'ancien Yémen du Nord jusqu'à la proclamation de la République en 1962. Jusqu'en 2006, elles étaient gérées par le ministère des Travaux publics et des Autoroutes ; à cette date, elles sont transférées à un office spécialisé, la GALSUP. Elles comprennent les terrains militaires et ceux occupés par des bâtiments et équipements publics, les zones montagneuses alimentant les principaux cours d'eau, les littoraux et îles inhabitées, les terres sans héritier au regard de la charia, ainsi que les terres incultes ne faisant pas l'objet d'une autre forme de propriété. En zone rurale ou tribale, les terres d'Etat sont souvent gérées par les communautés locales. La loi permet de vendre aux enchères les terres incultes, l'acquéreur s'engageant à les cultiver dans un délai de deux ans en terrain ordinaire, de cinq ans dans une zone désertique<sup>8</sup>.

Les biens de fondation (*waqf*) sont de trois types : le *waqf* intérieur (mosquées et établissements religieux en zone urbaine ainsi que les terrains ruraux qui leur assurent un revenu), le *waqf* extérieur (mosquées et terrains dépendants en zone rurale) et le *waqf* privé (terrains privés dont une partie du revenu est affecté à perpétuité à un établissement religieux)<sup>9</sup>.

### 1.2. Le droit coutumier tribal

Les structures tribales jouent un grand rôle dans la société yéménite ; Ali Abdallah Saleh, président du Yémen du Nord depuis 1978 et du Yémen unifié depuis 1990, les utilise largement comme soutien politique et relais clientéliste. Les familles dominantes des tribus sont bien représentées dans les assemblées nationales et locales : leurs membres se répartissent souvent entre les deux grands partis, le Congrès populaire général (CPG), parti du président Saleh, et Islah (« Réforme »), selon des critères plus clientélistes qu'idéologiques<sup>10</sup>.

<sup>3</sup> République du Yémen – Ministère des travaux publics et des autoroutes, 02/2010, p. 8-10, [url](#)

<sup>4</sup> Saba, 10/04/2021, [url](#)

<sup>5</sup> En anglais : "General Authority for Land Survey and Urban Planning".

<sup>6</sup> République du Yémen – Ministère des travaux publics et des autoroutes, 02/2010, p. 13, [url](#)

<sup>7</sup> République du Yémen – Ministère des travaux publics et des autoroutes, 02/2010, p. 8-10, [url](#)

<sup>8</sup> République du Yémen – Ministère des travaux publics et des autoroutes, 02/2010, p. 8-10, [url](#)

<sup>9</sup> République du Yémen – Ministère des travaux publics et des autoroutes, 02/2010, p. 8-10, [url](#)

<sup>10</sup> ACAPS, 08/2020, [url](#) ; Laurent Bonnefoy, « Les élites tribales et l'Etat » in BONNEFOY Laurent (dir.), Karthala, 2011, p.143-148.

Selon une étude publiée en 2014 par le think tank « United States Institute for Peace » (USIP), financé par le Congrès des Etats-Unis, les mécanismes coutumiers de résolution des conflits, le plus souvent dans le cadre tribal, tiennent une place importante dans la société yéménite : une étude de 2012 estime que 80% des habitants y ont recours dans des cas tels que meurtre, vendetta, accident de la route ou conflit foncier. La justice gouvernementale est considérée par la majorité de la population comme lente, corrompue et peu en mesure de faire appliquer ses décisions ; en outre, la population rurale a difficilement accès aux tribunaux urbains compte tenu de son isolement géographique, de son faible niveau d'éducation et du manque de documents officiels<sup>11</sup>. Ainsi, selon l'UNICEF, 83% des enfants n'ont pas de certificat de naissance<sup>12</sup>. Même dans des gouvernorats relativement modernes comme Hodeïdah, Taïz et Sanaa, certains districts n'ont jamais eu de tribunal gouvernemental, ou bien il n'a que des attributions limitées comme le notariat<sup>13</sup>.

La justice coutumière peut concerner tous les domaines du droit civil, commercial et criminel. Elle varie selon les tribus, les aires géographiques, les communautés, et parfois la réputation personnelle des arbitres. Le plus souvent, en zone rurale et parfois en zone urbaine, les parties conviennent de recourir à l'arbitrage d'un cheikh local de rang modeste ; si une des parties refuse sa décision, elle peut faire appel jusqu'à deux fois à des personnalités tribales de rang plus élevé. A côté de la voie coutumière et tribale, il existe d'autres modes alternatifs de résolution des conflits tels que l'arbitrage d'une personnalité communautaire ou religieuse, d'un praticien légal rétribué ou d'un fonctionnaire d'Etat agissant hors de son cadre professionnel. Le recours à une personnalité religieuse est plus fréquent dans des villes comme Taïz et Aden où les liens tribaux sont moins prégnants qu'ailleurs. Depuis la fin des années 1990, des « maisons d'arbitrage » privées existent dans certaines villes ; elles traitent surtout des litiges commerciaux, plus rarement des litiges fonciers. Depuis la révolution de 2011 (voir 2.), l'efficacité très relative de la justice officielle a encore été réduite par le désordre des institutions et il n'est pas rare que les groupes armés imposent leurs propres décisions. Les bouleversements survenus depuis 2011 ont fragilisé l'autorité des cheikhs qui peuvent être menacés par des groupes armés politiques, terroristes ou criminels : plusieurs ont été assassinés en cours de médiation, en violation de leur immunité traditionnelle. Cependant, à Taïz, la prise en mains de la ville par des milices tribales à partir de 2011 (voir 2.1) entraîne, au contraire, un renforcement du rôle d'arbitrage des cheikhs qui se sont largement substitués à la justice gouvernementale<sup>14</sup>.

### 1.3. Taïz : culture sociale urbanisée et en partie détribalisée

Selon plusieurs sources, les liens tribaux sont généralement moins prégnants dans les grandes villes et les basses terres humides appelées « *burghuli* » (piémont), particulièrement autour de Taïz, que dans les régions montagneuses du Nord ou arides de l'Est<sup>15</sup>. Selon Maged al-Madhaji, chercheur du think tank yéménite Sanaa Center, Taïz est « traditionnellement la capitale culturelle du Yémen, ses habitants ont un niveau élevé d'éducation et d'engagement politique<sup>16</sup> ». L'ONG Human Rights Watch, dans un rapport publié en février 2012, note que <sup>17</sup> :

« Même avant 2011, l'opposition au président Saleh était fortement développée à Taïz, ville des hautes terres et ancienne capitale du Yémen, située à 250 km au sud de l'actuelle capitale, Sanaa. Les 800 000 habitants de Taïz sont largement considérés comme appartenant à la partie la plus éduquée de la population. Jusqu'au soulèvement [de 2011], la ville était aussi relativement épargnée par les conflits tribaux endémiques<sup>18</sup>. »

Jusqu'en 2011, les Taïziens, considérés avec méfiance par le pouvoir, sont écartés des commandements de l'armée alors qu'ils sont fortement représentés dans les professions commerciales

<sup>11</sup> GASTON Erica et AL-DAWSARI Nadwa, " United State Institute of Peace (USIP), 04/2014, [url](#)

<sup>12</sup> Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), 24/12/2018, [url](#)

<sup>13</sup> GASTON Erica et AL-DAWSARI Nadwa, USIP, 04/2014, [url](#)

<sup>14</sup> GASTON Erica et AL-DAWSARI Nadwa, USIP, 04/2014, [url](#)

<sup>15</sup> GASTON Erica et AL-DAWSARI Nadwa, USIP, 04/2014, [url](#) ; Laurent Bonnefoy, « Les élites tribales et l'Etat » in BONNEFOY Laurent (dir.), Karthala, 2011, p.143-145. PLANEL Vincent, « Le réveil des piémonts : Taz et la révolution yéménite » in BONNEFOY Laurent (dir.), Karthala, 2011, p. 125-130.

<sup>16</sup> AL-MADHAJI Maged, Sanaa Center, 26/03/2020, [url](#)

<sup>17</sup> Human Rights Watch (HRW), 06/02/2012, [url](#)

<sup>18</sup> Human Rights Watch (HRW), 06/02/2012, [url](#)

et intellectuelles<sup>19</sup>. Ils sont nombreux parmi les étudiants des universités de Sanaa et peuvent représenter jusqu'à 90% des enseignants dans les hautes terres de l'extrême Nord du pays<sup>20</sup>.

#### 1.4. La Hujariyya, une zone tribale entre Taïz et Aden

Si la culture urbaine taïzienne apparaît comme largement détribalisée, les liens tribaux restent vivaces dans les zones montagneuses du sud du gouvernorat, notamment dans la Hujariyya, le long de la frontière de l'ancien Yémen du Sud<sup>21</sup>. Bien que le gouvernorat de Taïz appartienne à l'ancien royaume puis république du Yémen du Nord, les Taïziens, particulièrement ceux de la Hujariyya, ont une longue tradition de migration de travail vers Aden, la capitale du Sud : ils sont nombreux dans le quartier du Cratère, dans la partie péninsulaire d'Aden<sup>22</sup>. A l'époque de la colonisation britannique, alors qu'Aden était un des ports les plus actifs de l'océan Indien, ses marins étaient en grande partie recrutés dans la Hujariyya, dans les tribus Areiqi (aussi noté ou Ariki), Dhubhani et Maqtari<sup>23</sup>. Les migrants ruraux de la Hujariyya représentent environ 40% de la population d'Aden vers 1962, ce qui contribue à la diffusion parmi eux des idéologies modernistes, socialisme et nassérisme, en décalage avec la culture plus conservatrice du reste du pays<sup>24</sup>.

Malgré l'ancienneté de leur présence, les Taïziens d'Aden ne sont qu'imparfaitement intégrés dans la société urbaine : à partir de l'automne 2011, ils s'inquiètent de la résurgence des revendications séparatistes du Sud<sup>25</sup> ; par la suite, il arrive que des travailleurs et étudiants originaires de Taïz, considérés comme « nordistes », soient maltraités par les milices séparatistes d'Aden<sup>26</sup>.

## 2. Les tribus dans la révolution et la guerre civile

### 2.1. De la révolution à la guerre civile (2011-2014)

Pendant la révolution de 2011 qui conduit à la chute d'Ali Abdallah Saleh, les citoyens de Taïz, de même que les étudiants d'origine taïzienne à Sanaa, sont fortement engagés dans la contestation démocratique malgré la répression menée par les forces du régime ; la militante Tawakkol Karman, porte-parole de la contestation et prix Nobel de la paix en 2011, est originaire de Taïz<sup>27</sup>. En outre, dans la capitale et dans d'autres villes, particulièrement à Taïz, des milices tribales venues des zones rurales interviennent pour assurer la protection armée des manifestants de la « Jeunesse révolutionnaire » contre les forces gouvernementales. A Taïz, ces milices sont affiliées à une alliance locale conduite par Hamoud al-Mekhafi<sup>28</sup> (Hamoud Saeed al-Mikhafi, voir 2.3.). Celui-ci est présenté en juin 2011 comme chef du conseil tribal de Taïz et affirme que la ville est entièrement sous le contrôle de ses partisans : « Nous, les tribus, en soutien des opprimés et en riposte contre le gouvernement illégitime [...] sommes déployés autour des bâtiments gouvernementaux [...] qui sont à présent sous notre contrôle pour protéger [la ville] contre les tueurs<sup>29</sup> ». Au cours de l'année 2011, les affrontements causent la mort d'au moins 63 civils dont 19 enfants ; ils se prolongent après la signature de l'accord du 23 novembre 2011, par lequel Ali Abdallah Saleh se retire du pouvoir en échange d'une amnistie pour lui et ses partisans ; un cessez-le-feu précaire est conclu en décembre 2011<sup>30</sup>.

Dans le désordre général, la protection tribale apparaît comme plus fiable que celle des services étatiques. Selon Human Rights Watch, les milices tribales de Taïz présentent « la capacité d'exercer

---

<sup>19</sup> PLANEL Vincent, « Le réveil des piémonts : Taz et la révolution yéménite » in BONNEFOY Laurent (dir.), Karthala, 2011, p. 134-136.

<sup>20</sup> PLANEL Vincent, « Le réveil des piémonts : Taz et la révolution yéménite » in BONNEFOY Laurent (dir.), Karthala, 2011, p. 136-138.

<sup>21</sup> PLANEL Vincent, « Le réveil des piémonts : Taz et la révolution yéménite » in BONNEFOY Laurent (dir.), Karthala, 2011, p. 130-134.

<sup>22</sup> International Crisis Group, 20/10/2011, [url](#)

<sup>23</sup> JOLLY Laurent, Le Mouvement Social, 2020/4 (N° 273), p. 111-127, [url](#) ; FROST Diane Frost, Frank Cass, London, 1995, p. 37.

<sup>24</sup> PLANEL Vincent, « Le réveil des piémonts : Taz et la révolution yéménite » in BONNEFOY Laurent (dir.), Karthala, 2011, p. 135.

<sup>25</sup> International Crisis Group, 20/10/2011, [url](#)

<sup>26</sup> NAJI Mustafa, Orient XXI, 14/05/2019, [url](#)

<sup>27</sup> DIDR, Ofpra, 24/06/2016, [url](#)

<sup>28</sup> Laurent Bonnefoy, « Les élites tribales et l'Etat » in BONNEFOY Laurent (dir.), Karthala, 2011, p.147-148.

<sup>29</sup> New York Post, 07/06/2011, [url](#)

<sup>30</sup> Human Rights Watch (HRW) , 06/02/2012, [url](#)



un contrôle territorial [dans la ville], un niveau suffisant d'organisation et une structure de commandement capable d'ordonner des attaques<sup>31</sup> ». Un commerçant local, questionné par cette ONG, dit que les soldats de la Garde républicaine n'ont aucun scrupule à abattre un manifestant citoyen car « personne de sa tribu ne viendra demander vengeance et les autorités gouvernementales n'ouvriront pas de poursuites » : à la différence des membres des tribus, les familles citadines ne passent pas pour pratiquer la vengeance du sang<sup>32</sup>. Depuis le début de l'agitation jusqu'en février 2012, une seule famille, « appartenant à une tribu influente », peut obtenir une compensation pour un de ses membres tué lors d'une manifestation<sup>33</sup>.

Un article du quotidien local Yemen Times, en janvier 2012, note que l'effondrement des autorités officielles s'accompagne d'une vague de criminalité : des groupes armés mal identifiés, certains se réclamant de « personnalités influentes et de cheikhs », pillent des maisons et dévalisent des automobilistes en pleine ville sans que la police réagisse<sup>34</sup>

## 2.2. Situation du conflit à Taïz depuis 2014

En septembre 2014, les houthistes et les partisans de l'ex-président Ali Abdallah Saleh se soulèvent contre le président Abderrabo Mansour al-Hadi et le gouvernement internationalement reconnu (GIR) ; en janvier 2015, ils s'emparent de la capitale ; à partir du 21 mars 2015, ils occupent l'aéroport de Taïz puis le reste de la ville<sup>35</sup>.

En avril 2015, les forces anti-houthistes constituent un « Conseil de la Résistance populaire » présidé par Hamoud al-Mekhlafi, regroupant les éléments d'unités militaires loyales au président Abderrabo Mandour Hadi (une partie des bataillons des 22<sup>ème</sup> et 35<sup>ème</sup> brigades) et différentes milices locales<sup>36</sup>.

Entre juillet 2015 et décembre 2017, la ville de Taïz est partagée en trois secteurs : le nord et l'est de l'agglomération sont tenus par la coalition des houthistes et partisans d'Ali Abdallah Saleh (voir 5.) ; les quartiers centraux sont partagés entre le parti islamiste Islah (« Réforme », branche yéménite des Frères musulmans) et une milice « salafiste » commandée par Adil Abdouh Fari Uthman al-Dhubhani, connu sous le nom de guerre d'Abou al-Abbas<sup>37</sup>.

Pendant les affrontements de 2015-2016 à Taïz, la petite ville d'al-Turbah, dans la Hujariyya, est un foyer de trafic d'armes légères : des commerçants improvisés vont acheter les fusils kalachnikov et autres armes détenues par les paysans pour les revendre aux combattants anti-houthistes de la Résistance populaire<sup>38</sup>.

En novembre 2017, en profitant de la rupture entre les houthistes et l'ex-président Ali Abdallah Saleh (qui sera exécuté par ses ex-alliés le 4 décembre 2017), les forces du GIR avec le concours des milices salafistes et tribales lancent une nouvelle série d'offensives, principalement dans l'agglomération de Taïz ; les combats se prolongent avec des résultats limités jusqu'au début de 2018<sup>39</sup>.

En décembre 2018, un cessez-le-feu partiel est conclu à Stockholm entre le gouvernement de fait houthiste et le GIR, permettant un apaisement précaire. L'administration locale de Taïz, avec l'appui du GIR qui assure le paiement au moins intermittent des salaires, peut entreprendre le déblaiement des décombres et le rétablissement de certains services publics, notamment les hôpitaux et l'université<sup>40</sup>.

Les houthistes (voir 2.4.) conservent la partie nord de la ville de Taïz avec ses trois principales routes d'accès, seule la route du sud, vers al-Turbah et Aden, restant libre. Ils évitent de remettre en question cet équilibre et se contentent d'escarmouches contre les milices liées au GIR<sup>41</sup>. Entre la fin de 2017 et avril 2019, les affrontements n'opposent plus les houthistes aux forces anti-houthistes mais ces dernières entre elles : les partisans d'Islah parviennent à chasser de la ville ceux des brigades d'Abu al-Abbas<sup>42</sup>.

<sup>31</sup> Human Rights Watch (HRW) , 06/02/2012, [url](#)

<sup>32</sup> Human Rights Watch (HRW) , note 227, 06/02/2012, [url](#)

<sup>33</sup> Human Rights Watch (HRW) , 06/02/2012, [url](#)

<sup>34</sup> YemenTimes, 12/01/2012, [url](#)

<sup>35</sup> DIDR, Ofpra, 24/06/2016, [url](#)

<sup>36</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations unies, 29/09/2020, §165, note 231, [url](#)

<sup>37</sup> CARVAJAL Fernando, Gulf States Analytics, 04/09/2019, [url](#)

<sup>38</sup> Middle East Eye, 11/01/2016, [url](#)

<sup>39</sup> ACLED, 01/03/2018, [url](#)

<sup>40</sup> NAJI Mustafa, Orient XXI, 14/05/2019, [url](#) ; DIDR, Ofpra, 24/06/2016, [url](#)

<sup>41</sup> AL-MADHAI Maged, Sanaa Center, 26/03/2020, [url](#)

<sup>42</sup> AL-MADHAI Maged, Sanaa Center, 26/03/2020, [url](#)

Les groupes armés faisant allégeance au GIR peuvent recourir à la menace pour faire prévaloir leurs intérêts. Ainsi, le 31 mars 2020, le tribunal de Taïz est investi par des miliciens du parti Islah qui menacent le juge Anwar al-Majeedi à cause de sa position sur un conflit foncier impliquant Hisham Abdelwahid Sarhan, chef de milice et fils d'Abdelwahid Sarhan, délégué à la Sécurité politique et cadre d'Islah à Taïz<sup>43</sup>.

Des programmes de reconstruction sont en cours dans certaines parties du gouvernorat. Un article publié le 11 octobre 2020 par le Croissant-Rouge qatarien rend compte d'un projet d'adduction d'eau mené par cette ONG dans les districts d'al-Shamayatayn, al-Mawasit et Jabal Habashi dans le sud gouvernorat de Taïz (Hujariyya) et dans ceux d'al-Sukhnah et al-Marawi'ah dans celui de Hodeïda, pour une population totale de 25 000 habitants. Le projet, dirigé par l'ingénieur Younis Mansour al-Ariki, prévoit l'installation de 27 puits à action manuelle de réservoirs suivis de réservoirs, points de distribution et pompes à énergie solaire. Ali Mahyob al-Mohammadi, chef du conseil de village d'al-Shaab, et les Bani Mohammed Uzlah d'al-Shamayatayn remercient le Croissant-Rouge qatarien et les donateurs<sup>44</sup>.

Un rapport du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), publié en novembre 2020, insiste sur la fragilité du cessez-le-feu et le rôle des conseils locaux, en particulier des conseils tribaux :

« Il est essentiel [pour les organismes internationaux] de se lier et coordonner avec les membres des tribus car ils détiennent une influence locale significative, aussi bien auprès de la population que pour faciliter le travail du Conseil local. En raison de la complexité croissante de la situation à Taïz et de la fragmentation due à la diversité des acteurs armés, le Conseil local et les autres organes d'autorité locale ont été entravés dans l'accomplissement de leur mandat. Cependant, les conseils locaux ont joué un rôle extrêmement important pour limiter l'impact du conflit en assurant une médiation entre les différents groupes armés, entraînant des cessez-le-feu locaux, en facilitant le passage de l'aide humanitaire au travers des lignes de front et en facilitant les échanges de prisonniers entre les parties du conflit<sup>45</sup>. »

### 2.3. Itinéraire d'un chef de milice tribale : Hamoud al-Mekhlafi

Hamoud al-Mekhlafi, né en 1964<sup>46</sup>, est présenté par différentes sources comme le principal chef des milices tribales de Taïz entre 2011 et 2015.

Le *laqab* (nom tribal ou honorifique) Mekhlafi, courant dans le gouvernorat de Taïz, est aussi noté Makhlafi, Makhlefi ou Mikhlafi ; il est celui d'une des principales tribus de la région<sup>47</sup>. Selon les sources citées par l'encyclopédie en ligne Wikipédia, site de fiabilité non garantie, la tribu Mekhlaf, branche de la confédération Shar'ab, est originaire du district de Shar'ab al-Salam, dans le nord du gouvernorat de Taïz<sup>48</sup>. Le général Sadeq Sarhan, chef de la 22<sup>ème</sup> brigade et proche du parti Islah, appartient à la tribu Mekhlafi, de même que le son neveu, le jeune chef de milice Ghawzan al-Mekhlafi, né vers 2000 et engagé dans le conflit depuis 2015, qui passe pour commander à plusieurs centaines d'hommes armés<sup>49</sup>.

La journaliste Laura Kasinof, du quotidien américain The New York Times, qui rencontre Hamoud al-Mekhlafi en juillet 2012, en fait un portrait contrasté. D'après un universitaire local cité par la journaliste, bien qu'il appartienne à une famille tribale respectée, ni son père ni son grand-père n'étaient des véritables cheikhs (chefs traditionnels) et il doit son prestige au rôle qu'il a joué dans la révolution de 2011 (voir 2.1)<sup>50</sup>. Décrit comme « en partie juge, en partie commandant, en partie parrain politique local », âgé de 46 ans, vêtu d'une chemise blanche et d'un pagne traditionnel, il a un long passé d'opposant au régime de Saleh : il a été emprisonné à plusieurs reprises, la première à l'âge de 17 ans pour un conflit foncier. Bien qu'il cultive son image de chef traditionnel et soit proche du parti islamiste Islah, il a des amis laïcs et ses filles ont fait des études de médecine ; il est par ailleurs cousin de Tawakkul Karman, militante des droits de l'homme et prix Nobel de la Paix en 2011 (voir 1.2). Tous les jours, des dizaines de visiteurs viennent demander son aide, son arbitrage dans des conflits ou

<sup>43</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 29/09/2020, § 357, [url](#)

<sup>44</sup> Croissant-Rouge qatarien (QRCS), 11/10/2020, [url](#)

<sup>45</sup> ONU-Habitat, « Taïz City Profile », 11/2020, [url](#)

<sup>46</sup> Conseil de sécurité des Nations unies, 25/01/2021, [url](#)

<sup>47</sup> ONU-Habitat, « Taïz City Profile », 11/2020, [url](#)

<sup>48</sup> Wikipedia (en anglais), « Shar'ab as-Salam », m. à j. le 03/02/2021, [url](#)

<sup>49</sup> Middle East Eye, 29/11/2018, [url](#)

<sup>50</sup> KASINOF Laura, The New York Times, 21/07/2012, [url](#)



simplement son avis ; quand une empoignade oppose deux demandeurs dans un conflit foncier, il lève solennellement les mains en déclarant : « Jeunes gens, la justice est présente !<sup>51</sup> » La journaliste note que « même le nouveau gouverneur de la ville [de Taïz ], Shawqi Hayel Saed, admet que quand des habitants viennent le voir à propos de procédures bloquées en justice, il les invite parfois à aller voir [Hamoud al-Mekhlafi] qui, dit-il, peut régler leurs litiges plus vite que n'importe quel tribunal au Yémen ». Parfois, le gouverneur a besoin de l'appui des hommes armés de Hamoud al-Mekhlafi pour faire appliquer les lois. Il arrive aussi que des désaccords opposent le chef tribal aux autorités officielles : quand le gouverneur a renvoyé un fonctionnaire proche de Hamoud al-Mekhlafi, celui-ci a organisé une manifestation devant le palais du gouvernorat<sup>52</sup>.

En juin 2015, selon le média qatarien Al-Jazeera, Hamoud al-Mekhlafi dirige la coalition de la Résistance populaire à Taïz ; questionné par le média, il affirme que ses hommes contrôlent les accès est et ouest de la ville et que les miliciens houthistes, abandonnés par leurs alliés de la Garde républicaine (partisans d'Ali Abdallah Saleh), sont dans une situation de plus en plus difficile ; cependant, les houthistes, retranchés dans la citadelle Al-Qahira et appuyés par des conseillers iraniens et libanais, bombardent les quartiers habités<sup>53</sup>.

En avril 2016, Hamoud al-Mekhlafi doit s'exiler sous la pression des Emirats arabes unis qui le soupçonnent de liens avec le mouvement des Frères musulmans ; il se réfugie à Riyad puis en Turquie où il obtient l'asile politique en juillet 2016<sup>54</sup>. En 2017, les combattants de sa milice sont intégrés dans les forces régulières du GIR<sup>55</sup>.

Le 30 août 2019, Hamoud al-Mekhlafi, en exil en Turquie, annonce son intention de revenir au Yémen et de reprendre la lutte armée dans le gouvernorat de Taïz avec le soutien du Qatar<sup>56</sup>. Le 8 décembre 2019, se donnant le titre de « chef du conseil supérieur de coordination de la résistance », il annonce la création d'une « force de résistance » destinée à combattre les houthistes<sup>57</sup>. Au printemps 2020, il se trouve à Yafrus dans le massif du mont Habashi, dans la Hujariyya, où il dirige un camp d'entraînement appelé « Hamad Camp » : la télévision qatarienne Al-Jazeera diffuse des images de Hamoud al-Mekhlafi entraînant ses combattants<sup>58</sup>. Selon Ahmed al-Madhaji, la milice commandée par ce dernier rassemble jusqu'à 5 000 combattants<sup>59</sup>, chiffre contesté par le commandement militaire yéménite qui déclare que Hamoud al-Mekhlafi n'a fait qu'un usage temporaire de ce terrain militaire pour le tournage de cette vidéo et a abusivement filmé comme appartenant à son unité des jeunes gens qui venaient pour s'enrôler dans l'armée régulière<sup>60</sup>. Le camp de Yafrus appartient à la 17<sup>ème</sup> brigade de l'armée yéménite dont le chef, Abdulrahman al-Shamsani, paraît jouer un jeu personnel entre le GIR et les milices<sup>61</sup>. Cependant, tous les partis représentés au GIR, y compris Islah, condamnent Hamoud al-Mekhlafi pour avoir établi ce camp illégalement ; il finit par le dissoudre mais il semble qu'une partie de ses hommes armés aient été transférés discrètement vers l'agglomération de Taïz<sup>62</sup>.

En mars 2020, selon Maged al-Madhaji, directeur du think tank yéménite Sanaa Center, le gouvernorat de Taïz est partagé entre les houthistes et plusieurs milices reconnaissant nominalement l'autorité du GIR : celle de Hamoud al-Mekhlafi, soutenu par le Qatar et le sultanat d'Oman, tient plusieurs secteurs proches de la ville ; la ville de Taïz est dominée par le parti Islah ; la milice de Tariq Saleh, neveu d'Ali Abdallah Saleh et soutenu par les Emirats arabes unis, contrôle la ville de Mokha et toute la partie côtière du gouvernorat<sup>63</sup>.

Selon Sanaa Center, au début de 2020, des combattants en uniforme présentés comme des miliciens de Hamoud al-Mekhlafi, occupent quatre écoles dans la ville de Taïz dont les élèves ont été mis en congé en raison de l'épidémie de COVID-19<sup>64</sup>. En septembre 2020, des images satellitaires étudiées

---

<sup>51</sup> KASINOF Laura, The New York Times, 21/07/2012, [url](#)

<sup>52</sup> KASINOF Laura, The New York Times, 21/07/2012, [url](#)

<sup>53</sup> Al Jazeera, 13/06/2015, [url](#)

<sup>54</sup> Almrasel.net, 11/06/2016, [url](#)

<sup>55</sup> Conseil de sécurité des Nations unies, 25/01/2021, [url](#)

<sup>56</sup> CARVAJAL Fernando, Gulf States Analytics, 04/09/2019, [url](#)

<sup>57</sup> Conseil de sécurité des Nations unies, 25/01/2021, [url](#)

<sup>58</sup> Hawar News, 21/05/2020, [url](#)

<sup>59</sup> CARVAJAL Fernando, Gulf States Analytics, 04/09/2019, [url](#)

<sup>60</sup> Conseil de sécurité des Nations unies, 25/01/2021, [url](#)

<sup>61</sup> Conseil de sécurité des Nations unies, 25/01/2021, [url](#)

<sup>62</sup> CARVAJAL Fernando, Gulf States Analytics, 04/09/2019, [url](#)

<sup>63</sup> AL-MADHAJI Maged, Sanaa Center, 26/03/2020, [url](#)

<sup>64</sup> AL-MADHAJI Maged, Sanaa Center, 26/03/2020, [url](#)

par le Groupe d'experts des Nations unies chargé du Yémen donnent à penser que le camp de Yafrus n'est plus occupé<sup>65</sup>.

Par ailleurs, Hamoud al-Mekhlafi, dont les sources de financement sont inconnues, préside une fondation humanitaire qui porte son nom : en mars et avril 2020, il ouvre à Taïz un centre d'examen médicaux, puis un centre de quarantaine de la COVID-19, et en mars 2020, un centre d'équipement de prothèses à Salalah (sultanat d'Oman)<sup>66</sup>.

En janvier 2021, le Groupe d'experts s'inquiète du « risque de désintégration du pouvoir » entre factions armées rivales, particulièrement dans le gouvernorat de Taïz, et de l'« opacité » des rapports entre le GIR et certaines de ces factions, notamment le « recrutement illégal de combattants » opéré par Hamoud al-Mekhlafi avec l'autorisation tacite du GIR<sup>67</sup>.

#### 2.4. Tribus et conflits fonciers en zone houthiste

Les houthistes et les partisans d'Ali Abdallah Saleh, de 2014 jusqu'à la rupture de leur alliance en décembre 2017, établissent une administration de fait sous le contrôle des « superviseurs » (en arabe : *mushrifin*) d'Ansar Allah. Ils pratiquent une purge des juges et procureurs loyaux au GIR ; entre autres, en 2017, un juge de Taïz, soupçonné par les houthistes d'avoir espionné leurs installations militaires, est enfermé au secret pendant six mois avant d'apparaître sur une télévision sous contrôle houthiste pour prononcer une « confession ». D'autres magistrats quittent leur poste pour se réfugier en zone gouvernementale. Les attaques contre des magistrats, fréquentes lors de la prise de contrôle des territoires, deviennent exceptionnelles après la mise en place de magistrats faisant allégeance aux autorités de fait<sup>68</sup>.

Les superviseurs houthistes forment une hiérarchie parallèle à celle de l'administration étatique : chaque province a un gouverneur de fait, faisant allégeance au gouvernement houthiste de Sanaa, et un superviseur général qui exerce un contrôle sur l'appareil administratif du gouvernorat ; ce dernier s'appuie sur trois superviseurs chargés de l'éducation, des services sociaux et de la sécurité, et sur un réseau de Comités populaires et révolutionnaires<sup>69</sup>.

En septembre 2020, le superviseur général de Taïz est Mansour Ali al-Lakumi, assisté par Abu Wael al-Huara (affaires sociales), Ibrahim Amer (éducation) et Amin Hamidan (superviseur adjoint chargé des districts côtiers)<sup>70</sup>.

Les houthistes mènent une politique active de coopération avec les tribus à travers l'Autorité des affaires tribales (AAT), institution héritée du régime d'Ali Abdallah Saleh et présidée par le cheikh Numand Duwayd ; en même temps, les houthistes développent un réseau parallèle de soutiens tribaux à travers le Conseil de la cohésion tribale et populaire (CCTP) présidé par Dhayfullah Rassam. En octobre 2015, le CCTP publie une « Charte de l'honneur tribal » où il revendique le droit des tribus à rendre elles-mêmes la justice et exiler de leurs territoires les « traîtres » qui refuseraient de combattre la coalition saoudienne. Après la rupture entre les houthistes et Abdallah Ali Saleh et l'exécution sommaire de ce dernier, l'AAT est marginalisée et la supervision des affaires tribales est confiée aux services de la Présidence de la République, poste tenu par Ahmed Hamid. En septembre 2019, les houthistes rétablissent une « Autorité générale des affaires tribales » présidée par Hunayn Qutayna ; plusieurs cheikhs établis dans les gouvernorats du Sud, hors des territoires houthistes, sont privés de la pension qui leur était versée par le pouvoir de Sanaa<sup>71</sup>.

Les autorités houthistes s'efforcent de mobiliser les tribus pour soutenir l'effort de guerre contre « l'agression par la coalition US-Saoudienne ». En novembre 2020, ils contraignent les cheikhs des districts de Makhlaf et Sharab à leur fournir un certain nombre de « volontaires » pour le front<sup>72</sup>. En mars 2021 à Maqbanah<sup>73</sup> (à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de la ville de Taïz), pour l'anniversaire de la mort de Hussein Badr al-Din al-Houthi, fondateur du mouvement houthiste abattu par l'armée en 2004, Salim al-Mughalis, gouverneur houthiste de Taïz, préside une session tribale de la région d'al-

<sup>65</sup> Conseil de sécurité des Nations unies, 25/01/2021, [url](#)

<sup>66</sup> Conseil de sécurité des Nations unies, 25/01/2021, [url](#)

<sup>67</sup> Conseil de sécurité des Nations unies, 25/01/2021, [url](#)

<sup>68</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 29/09/2020, § 358, [url](#)

<sup>69</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 29/09/2020, Annexe 2. De-Facto Governors and Supervisors, [url](#)

<sup>70</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 29/09/2020, Annexe 2. De-Facto Governors and Supervisors, [url](#)

<sup>71</sup> ACAPS, 08/2020, [url](#)

<sup>72</sup> News Yemen, 25/11/2020, [url](#)

<sup>73</sup> Voir carte Nona.net, « Maqbanah », s.d., [url](#)

Barah pour appeler les habitants à fournir des hommes, de l'argent et des équipements pour soutenir les combattants. Il déclare que Maqbanah est un « château fort » et que ses murs arrêteront les envahisseurs et leurs « mercenaires », terme habituel de la propagande houthiste pour désigner les forces du GIR<sup>74</sup>.

En février 2021, les autorités houthistes mènent une campagne pour promouvoir la revalorisation du secteur agricole et l'autosuffisance alimentaire. Le 1<sup>er</sup> février, une campagne de labour communautaire est lancée dans le district de Khadir ; les citoyens et les cheikhs sont invités à assister à son ouverture<sup>75</sup> ; le 18 février, les responsables des bureaux de l'agriculture du gouvernorat de Taïz se réunissent pour discuter de la manière d'encourager les « initiatives communautaires<sup>76</sup> ». Le 24 février, le gouverneur Salim al-Mughalis préside une réunion du comité agricole provincial pour présenter un programme de « renaissance agricole » à l'ouverture de la saison des cultures ; il insiste sur la priorité aux vallées et aux propriétaires de bétail<sup>77</sup>. Le même jour, une réunion se tient dans le district de Mawiya sous la présidence de Qanaf al-Soufi, préfet du district, en présence d'Abdullah al-Janadi, directeur de l'agriculture pour le gouvernorat ; et Abdul Jalil Saeed, directeur adjoint de l'autorité de la zakat (impôt religieux). Ce dernier insiste sur la nécessité de collecter la zakat sur toutes les cultures, y compris le khat. Au cours de cette tournée, le préfet de district et un certain nombre de cheikhs vont visiter un barrage et un secteur de mise en valeur agricole<sup>78</sup>. Le 25 février 2021, les Comités agricoles de Sharaab al-Rawnah organisent un atelier de sensibilisation en vue « de la stimulation de la participation communautaire, de la limitation des initiatives personnelles et de l'expansion de la culture du blé, de l'élevage et de la protection empêcher le massacre des femmes » [sic]<sup>79</sup>.

Bien que l'agglomération de Taïz soit ravagée par la guerre, son riche arrière-pays agricole avec ses industries agro-alimentaires représente toujours une part importante de l'approvisionnement de la zone houthiste et des revenus du gouvernement houthiste de Sanaa<sup>80</sup>. Le khat, ou qat, drogue euphorisante d'usage courant au Yémen, est une production particulièrement rentable pour les exploitants, et on estime que vers 2012 elle consommait un quart de l'eau destinée à l'agriculture, situation préoccupante dans un pays qui souffre d'un déficit hydrique important<sup>81</sup>.

Une nouvelle campagne d'encouragement à l'agriculture se déroule en avril 2021 ; les autorités houthistes annoncent que des comités agricoles fonctionnent dans 236 villages de 11 ou 12 districts du gouvernorat « pour raviver l'esprit des initiatives coopératives et agricoles et pour activer le rôle de la société en encourageant les agriculteurs à récupérer les terres et à construire les barrages et terrasses agricoles<sup>82</sup> ».

Par ailleurs, les autorités houthistes procèdent à un certain nombre de réformes et procédures de régularisation dans le domaine foncier : la liste ci-après n'est pas exhaustive.

Le 8 mars 2021, les autorités du gouvernorat de Taïz publient un bilan de leurs réalisations au cours de l'année 2020 en matière d'urbanisme, équipements publics, santé et agriculture. 524 comités agricoles fonctionnent dans les districts et villages du gouvernorat et fournissent des services aux exploitants, tels que les aliments pour bétail et les barrages. La perception de la *zakat*, impôt religieux qui est la base de la fiscalité houthiste, a été améliorée et elle est en hausse de 214% par rapport en 2019, dont une part de collecte en nature sous forme de céréales. Par ailleurs, ces autorités déclarent avoir récupéré plusieurs dizaines de terrains de dotation (*waqf*, voir 1.1) usurpés<sup>83</sup>.

Le 10 avril 2021, le juge Abdel Aziz Al-Anisi, président de l'Autorité générale du foncier, de l'arpentage et de l'urbanisme (GALSUP, voir 1.1), annonce la mise en place d'une nouvelle réglementation foncière et d'une politique d'enregistrement systématique des biens immobiliers ; le registre immobilier de 1977 doit être informatisé et mis à jour pour les gouvernorats de Sanaa-ville et Sanaa-campagne, Hodeïda, Dhamar et Ibb ; des plans d'urbanisme sont en préparation dans plusieurs gouvernorats dont celui de

---

<sup>74</sup> Saba, 10/03/2021, [url](#)

<sup>75</sup> Saba, 01/02/2021, [url](#)

<sup>76</sup> Saba, 19/02/2021, [url](#)

<sup>77</sup> Saba, 25/02/2021, [url](#)

<sup>78</sup> Saba, 25/02/2021, [url](#)

<sup>79</sup> Saba, 26/02/2021, [url](#)

<sup>80</sup> NAJI Mustafa, Orient XXI, 14/05/2019, [url](#)

<sup>81</sup> MORSI Sarah in BONNEFOY Laurent, Karthala, 2012, p. 227.

<sup>82</sup> Saba, « Plan exécutif lancé de la collectivité locale de Taiz pour l'année 2021 dans le cadre de VNCM », 02/04/2021, [url](#) ; Saba, « Comités agricoles formés dans tous districts de Taiz pour encourager l'esprit des Initiatives Coopératives et Agricoles », 02/04/2021, [url](#)

<sup>83</sup> Saba, 08/03/2021, [url](#)

Taïz ; la construction sur les terres agricoles est interdite et la part des terres agricoles appartenant à l'Etat doit être limitée à 85% dans chaque gouvernorat<sup>84</sup>.

Le 14 avril 2021, le maréchal Mahdi al-Mashat, président du Conseil politique suprême, rencontre le cheikh Qattinah, président de l'Autorité nationale pour les affaires tribales, à l'occasion de l'ouverture du mois de Ramadan ; ils soulignent « l'importance du rôle des tribus, cheikhs et personnalités sociales yéménites dans la résolution des problèmes et le soutien aux héros stationnés sur les fronts jusqu'à la victoire<sup>85</sup> ».

Le 29 avril 2021, Muhammad al-Dailami, procureur général houthiste, déclare diriger une campagne de lutte contre la falsification de documents immobiliers et l'appropriation illicite de terrains : un grand procès est en cours à Sanaa pour une telle affaire et des instructions ont été envoyées aux deux tribunaux spécialisés de Sanaa et Hodeïdah ainsi qu'aux tribunaux des gouvernorats<sup>86</sup>.

---

<sup>84</sup> Saba, 10/04/2021, [url](#)

<sup>85</sup> Saba, 15/04/2021, [url](#)

<sup>86</sup> Saba, 30/04/2021, [url](#)



## Bibliographie

Sites web consultés en mai 2021.

### Ouvrage

BONNEFOY Laurent, «Yémen : Le tournant révolutionnaire », Karthala, 2012

### Document DIDR

DIDR, Yémen : Situation sécuritaire dans le gouvernorat de Taïz, Ofpra, 24/06/2016

[https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/9\\_didr\\_yemen\\_situation\\_securitaire\\_dans\\_le\\_gouvernorat\\_de\\_taiz\\_ofpra\\_24062016.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/9_didr_yemen_situation_securitaire_dans_le_gouvernorat_de_taiz_ofpra_24062016.pdf)

### Organisations intergouvernementales

ONU-Habitat, « Ta'iz City Profile », 11/2020,

[https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/11/taiz\\_city\\_profile.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/11/taiz_city_profile.pdf)

Conseil des droits de l'homme des Nations unies, « Situation of human rights in Yemen, including violations and abuses since September 2014; Detailed findings of the Group of Eminent International and Regional Experts on Yemen [A/HRC/45/CRP.7] », 29/09/2020,

<https://www.ecoi.net/en/file/local/2038705/A-HRC-45-CRP.7-en.pdf>

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, « Situation of human rights in Yemen, including violations and abuses since September 2014 », 11/09/2019,

<https://reliefweb.int/report/yemen/situation-human-rights-yemen-including-violations-and-abuses-september-2014-report-0>

Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), «Yemen: Yemeni children are receiving their passport for life», 24/12/2018,

<https://www.unicef.org/yemen/stories/yemeni-children-are-receiving-their-passport-life>

### Institutions nationales

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (France), « Présentation du Yémen », m. à j. le 27/11/2020,

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/yemen/presentation-du-yemen/>

République du Yémen – Ministère des travaux publics et des autoroutes, « Urban upgrading for the city of Taiz – Resettlement policy framework », 02/2010,

[http://documents1.worldbank.org/curated/en/209301468334287146/pdf/RP9240v20P10701PUBLIC10\\_SCAN05491000.pdf](http://documents1.worldbank.org/curated/en/209301468334287146/pdf/RP9240v20P10701PUBLIC10_SCAN05491000.pdf)

### Organisations non gouvernementales

ACLEDA, «The Myth of Stability: Infighting and Repression in Houthi-Controlled Territories», 09/02/2021,

<https://acleddata.com/2021/02/09/the-myth-of-stability-infighting-and-repression-in-houthi-controlled-territories/>

ACAPS, « Tribes in Yemen, An introduction to the tribal system », 08/2020,

[https://www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/20200813\\_acaps\\_thematic\\_report\\_tribes\\_in\\_yemen\\_0.pdf](https://www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/20200813_acaps_thematic_report_tribes_in_yemen_0.pdf)



Human Rights Watch (HRW) , « “No Safe Places”, Yemen’s Crackdown on Protests in Taizz », 06/02/2012,  
<https://www.hrw.org/report/2012/02/06/no-safe-places/yemens-crackdown-protests-taizz>

### Think tanks

AL-MADHAJI Maged, “Taiz at the Intersection of the Yemen War”, Sanaa Center, 26/03/2020,  
<https://sanaacenter.org/publications/analysis/9450>

CARVAJAL Fernando, « Anatomy of chaos: Yemen's Taiz », Gulf States Analytics, 04/09/2019,  
<https://gulfstateanalytics.com/anatomy-of-chaos-yemens-taiz/>

GASTON Erica et AL-DAWSARI Nadwa, « Dispute Resolution and Justice Provision in Yemen’s Transition », United State Institute of Peace (USIP), 04/2014,  
[https://www.usip.org/sites/default/files/SR345\\_Dispute-Resolution-and-Justice-Provision-in-Yemen%E2%80%99s-Transition.pdf](https://www.usip.org/sites/default/files/SR345_Dispute-Resolution-and-Justice-Provision-in-Yemen%E2%80%99s-Transition.pdf)

International Crisis Group, « Yemen : Breaking point ? Yemen's Southern Question », 20/10/2011,  
<https://reliefweb.int/report/yemen/breaking-point-yemen%E2%80%99s-southern-question>

### Médias

Saba, « Procureur public ordonne le traitement rapide des cas de fraude immobilière », 30/04/2021,  
<https://www.saba.ye/fr/news3138367.htm>

Saba, « Président accentue rôle de tribu en face d’agression en participant à trouver toujours Traitements positives », 15/04/2021,  
<https://www.saba.ye/fr/news3136688.htm>

Saba, « AGFAU annonce le démarrage du nouveau mécanisme d'enregistrement immobilier », 10/04/2021,  
<https://www.saba.ye/fr/news3136141.htm>

Saba, « Plan exécutif lancé de la collectivité locale de Taiz pour l'année 2021 dans le cadre de VNCEM », 02/04/2021,  
<https://www.saba.ye/fr/news3135038.htm>

Saba, « Comités agricoles formés dans tous districts de Taiz pour encourager l'esprit des Initiatives Coopératives et Agricoles », 02/04/2021,  
<https://www.saba.ye/fr/news3135022.htm>

Saba, « Malgré agression de coalition, blocus...Taiz en 2020...Réalizations en matière de développement : Rapport », 08/03/2021,  
<https://www.saba.ye/fr/news3131598.htm>

Saba, « Projet de labour communautaire à Khadir, Taiz, lancé », 01/02/2021,  
<https://www.saba.ye/fr/news3126772.htm>

Saba, « Comités agricoles de Sharaab Al Rawnah, Taiz, organise atelier sur activation d’agriculture », 26/02/2021,  
<https://www.saba.ye/fr/news3130162.htm>

Saba, « Réunion tenue à Taiz discute de mécanisme d'activation de rôle de bureaux exécutifs, d'activité agricole », 25/02/2021,  
<https://www.saba.ye/fr/news3130067.htm>

Saba, « Réunion tenue à Taiz pour discuter moyens de lancer renaissance agricole au gouvernorat », 19/02/2021,

<https://www.saba.ye/fr/news3129220.htm>

News Yemen, « The Houthi militia obliges the sheikhs of Makhlaf and Sharab in Taiz to push new fighters to their camps », 25/11/2020,

[https://www.newsyemen.net/new/64426?\\_cf\\_chl\\_jschl\\_tk\\_\\_=c82ae3b5bdabc2f5705f2fb7ac43da4f3780e2a0-1615567445-0-AW5Egei4VDzLJKTjggELRFVkmCE6xguxGC31AQ-AUxDH3sUaSuGhQbinVLFJNmTngXbnwXzOAJzYnlhyW--XYfoEUDaoqPJYyx1UDILflaNYao--K\\_FKEispSC7RYDmOcCPc\\_W7VsZKVYHQliiw65lNjRiprV5DcZ04Q3Sou0lauF3PQRSrauHo4IHVEtelprTgpKSad9-XXUJJerhnME9GSJ1XPLWpD3E8Ypa9OggsmTcsx8NDdZkNaQO7MSBJoSX8s3IYdMw4hxTVob0PV-86\\_Az61-wpuAb4g3Z9CdCNBOI5DZUWvugBxUQ2AqWzZZ2KTjuQRrelGCbvvMvkAI02U](https://www.newsyemen.net/new/64426?_cf_chl_jschl_tk__=c82ae3b5bdabc2f5705f2fb7ac43da4f3780e2a0-1615567445-0-AW5Egei4VDzLJKTjggELRFVkmCE6xguxGC31AQ-AUxDH3sUaSuGhQbinVLFJNmTngXbnwXzOAJzYnlhyW--XYfoEUDaoqPJYyx1UDILflaNYao--K_FKEispSC7RYDmOcCPc_W7VsZKVYHQliiw65lNjRiprV5DcZ04Q3Sou0lauF3PQRSrauHo4IHVEtelprTgpKSad9-XXUJJerhnME9GSJ1XPLWpD3E8Ypa9OggsmTcsx8NDdZkNaQO7MSBJoSX8s3IYdMw4hxTVob0PV-86_Az61-wpuAb4g3Z9CdCNBOI5DZUWvugBxUQ2AqWzZZ2KTjuQRrelGCbvvMvkAI02U)

Hawar News, « Turkish ambitions in Yemen ... penetrated through charitable institutions, Muslim Brotherhood », 21/05/2020,

<http://www.hawarnews.com/en/haber/turkish-ambitions-in-yemen--penetrated-through-charitable-institutions-muslim-brotherhood-h16625.html>

NAJI Mustafa, « Yémen : Tæz, ville martyre et oubliée », Orient XXI, 14/05/2019,

<https://orientxxi.info/magazine/yemen-tæz-ville-martyre-et-oubliee.3082>

Middle East Eye, « Le chef de guerre adolescent qui règne par la peur sur la deuxième ville du Yémen », 29/11/2018,

<https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/le-chef-de-guerre-adolescent-qui-regne-par-la-peur-sur-la-deuxieme-ville-du-yemen>

Almrasel.net, « alshaykh hamuwd almukhallafi yahsul ealaa haqi alluju' alsiyasii biturkia » [« Le cheikh Hamoud al-Mikhlafi obtient l'asile politique en Turquie »], 11/06/2016,

<https://www.almrasel.net/?p=3503>

Al Jazeera, « Imkhlafy: alhawthiun ealaa washk alainhiar bitez » [« Mikhlafi : les houthistes sont sur le point de s'effondrer à Taïz »], 13/06/2015,

<https://www.aljazeera.net/news/reportsandinterviews/2015/6/13/%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AE%D9%84%D8%A7%D9%81%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%88%D8%AB%D9%8A%D9%88%D9%86-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D9%88%D8%B4%D9%83-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D9%86%D9%87%D9%8A%D8%A7%D8%B1>

The New York Times, « Rebels Seize Key Parts of Yemen's Third-Largest City, Taiz », 22/03/2015,

[https://www.nytimes.com/2015/03/23/world/middleeast/houthi-rebels-taiz-yemen.html?ref=world&\\_r=0](https://www.nytimes.com/2015/03/23/world/middleeast/houthi-rebels-taiz-yemen.html?ref=world&_r=0)

KASINOF Laura, « A Voice of Authority Emerges From the Opposition in Yemen », The New York Times, 21/07/2012,

<https://www.nytimes.com/2012/07/22/world/middleeast/former-rebel-leader-in-yemen-fills-a-leadership-gap-in-taiz.html>

Yemen Times, « Criminal Gangs Terrorize Taiz City », 12/01/2012,

<https://reliefweb.int/report/yemen/criminal-gangs-terrorize-taiz-city>

New York Post, « Yemeni tribesmen reportedly in control of key city Tæz », 07/06/2011,

<https://nypost.com/2011/06/07/yemeni-tribesmen-reportedly-in-control-of-key-city-tæz/>

## Autres

Wikipedia (en anglais), « Shar'ab as-Salam », m. à j. le 03/02/2021,

[https://en.wikipedia.org/wiki/Shar%27ab\\_as-Salam\\_District](https://en.wikipedia.org/wiki/Shar%27ab_as-Salam_District)

Nona.net, « Maqbanah », s.d.,

<https://nona.net/features/map/placedetail.1420126/Maqbanah/>